

Conseil Communal de Buchillon

Préavis N° 1/2022
relatif au dragage du port des pêcheurs
Demande de crédit de CHF 30'000.-

Rapport de la commission d'urbanisme

Mesdames et Messieurs,

Pour ce préavis, la Commission d'urbanisme, est composée de:

- Monsieur Jan Draper, président
- Monsieur Dominique Pioletti, membre
- Monsieur Antoine Du Pasquier, suppléant
- Monsieur Grégory Beth, membre

La Commission d'urbanisme s'est réunie le 24 février 2022 à la maison de commune de Buchillon, le 02 mars 2022 à la maison de commune en présence du municipal Pierre-Frédéric Guex ainsi que le 09 mars 2022 au port des pêcheurs en présence de François Bolomey, pêcheur professionnel à Buchillon, pour une séance d'échanges et de questions.

Nous remercions vivement Monsieur Pierre-Frédéric Guex et Monsieur François Bolomey pour ces échanges et les réponses apportées à nos questions.

1. Rappel du préavis:

La municipalité propose de draguer le port des pêcheurs afin de rendre celui-ci de nouveau accessible pour les bateaux de pêche et restaurer ainsi un des atouts de notre village. La municipalité a sollicité plusieurs entreprises et l'enveloppe financière est actuellement estimée à CHF 30'000. Cette enveloppe inclus une réserve de CHF 5'000 afin de faire face à des imprévus ainsi que des aménagements supplémentaires éventuels tels que le remplacement du plongeur et la réfection partielle de la jetée.

2. Discussion:

La commission d'urbanisme a abordé de nombreux points dont la nécessité de réaliser ces travaux et la pérennité du dragage. L'utilisation future du port par les deux pêcheurs du village ont également été abordée.

3. Conclusion :

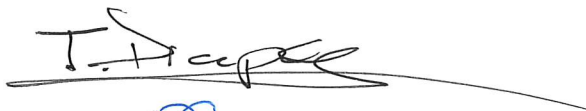
Le dragage du port est nécessaire afin de rendre de nouveau le port praticable pour les pêcheurs du village. Le village de Buchillon est un village lacustre de par son histoire et les deux pêcheurs professionnels du village souhaitent vivement pouvoir y revenir pour exercer leur activité. De futurs dragages plus réguliers mais probablement moins coûteux seront à prévoir afin maintenir le port accessible aux bateaux de pêche.

En conclusion, la commission recommande au Conseil d'accepter le préavis 1/2022 dans sa version telle que proposée par la Municipalité.

Buchillon, le 11 Mars 2022

Pour la commission d'urbanisme

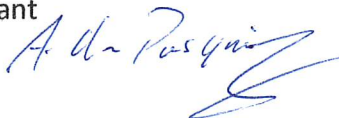
Jan Draper, président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Draper', with a long horizontal line extending to the right.

Dominique Pioletti, membre

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'D. Pioletti', with a stylized 'D' and 'P'.

Antoine Du Pasquier, suppléant

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'A. Du Pasquier', with a stylized 'A' and 'P'.

Grégory Beth, membre

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'G. Beth', with a stylized 'G' and 'B'.